



Procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil Municipal de Beaurivage

Minutes of the Beaurivage Municipal Council Special Meeting

**Le 15 juillet 2025
18h00
Hôtel de ville de Beaurivage**

**July 15th, 2025
6:00 p.m.
Beaurivage Town Hall**



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire, Arnold Vautour, préside la réunion qui est déclarée ouverte à 18h00.

2. PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum est atteint :

Membres

- Arnold Vautour (Maire)
- Paul Lurette (Maire adjoint et Conseiller du quartier 4)
- Danielle Dugas (Conseillère générale)
- Oswald Mazerolle (Conseiller du quartier 1)
- Argentine Robichaud (Conseillère du quartier 2)
- Howard Vautour (Conseiller du quartier 3)
- Mélanie McDermott (Conseillère du quartier 5)
- Roger Doiron (Conseiller du quartier 6)

Autres

- Mélanie Savoie (Directrice générale/Greffière)
- Joanne Desrosiers (Traductrice)

Absents

- Stella Richard (Conseillère générale)

1. CALL TO ORDER

Mayor Arnold Vautour chairs the meeting, which is called to order at 6:00 p.m.

2. RECORDING OF ATTENDANCE & QUORUM

A quorum is present:

Members

- Arnold Vautour Mayor
- Paul Lurette (Deputy-Mayor & Ward 4 Councillor)
- Danielle Dugas (Councillor at large)
- Oswald Mazerolle (Ward 1 Councillor)
- Argentine Robichaud (Ward 2 Councillor)
- Howard Vautour (Ward 3 Councillor)
- Mélanie McDermott (Ward 5 Councillor)
- Roger Doiron (Ward 6 Councillor)

Others

- Melanie Savoie (General Manager/Clerk)
- Joanne Desrosiers (Translator)

Absents

- Stella Richard (Councillor at large)



3. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-090

Il est proposé par la conseillère Danielle Dugas et appuyé du conseiller Howard Vautour que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Motion adoptée.

4. ARRÊTÉ PLAN MUNICIPAL – MOTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé par voie de résolution adoptée le 17 juin 2025 d'adopter un plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions de l'article 25 de la Loi sur l'urbanisme annoncer du 2 au 15 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a l'intention d'adopter ledit plan par voie d'un arrêté municipal; et

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) Soit rédigé un arrêté portant adoption dudit plan municipal;
- b) le secrétaire-greffier municipal se charge au nom et pour le compte du conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(2) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 19 août, 2025 dans la salle du conseil de Beaurivage, NB à 18h.

3. REVIEW AND ADOPTION OF THE AGENDA

25-090

It is moved by Councillor Danielle Dugas and seconded by Councillor Howard Vautour that the agenda be adopted as presented. Motion carried.

4. MUNICIPAL PLAN BY-LAW - MOTION

WHEREAS the council has decided by resolution adopted on June 17, 2025, to adopt a municipal plan and to give notice to the public in accordance with the requirements of section 25 of the Urban Planning Act to be announced from July 2nd to 15th, 2025

WHEREAS Council intends to adopt said plan by municipal by-law; and

WHEREAS section 111 of the said Act prescribes the publication of public notices relating to the adoption of such a by-law;

BE IT RESOLVED THAT:

- a) Draft a by-law adopting the said municipal plan;
- b) the municipal clerk is responsible, in the name and on behalf of the Council, for publishing, within the time limits prescribed by Article 111, public notices in compliance with the requirements of subsection 111(2) of the Community Planning Act;
- c) the study of objections to the draft by-law is set for August 19, 2025, in the Beaurivage Council chambers, NB at 6 p.m.

**25-091**

Proposé par le conseiller Paul Lurette appuyé du conseiller Oswald Mazerolle.
Motion adoptée.

5. ACHAT DE TERRAIN

Le conseiller Roger Doiron informe le conseil d'un terrain à vendre au 9501 rue main qui pourrait être utile pour la municipalité afin de faire une voie de sortie sur la rue Morgan. La directrice générale informe le conseil que le terrain est déjà vendu. Le maire suggère que le propriétaire soit contacté. La DG fera contact avec le propriétaire concernant le terrain.

6. SOUMISSION ROUTE 134 PHASE 2 (SAINT-Louis)

Les soumissions concernant la phase 2 de la route 134 ont été ouvertes le 8 juillet 2025

Vye Construction	\$1,514,618.77
Dexter Construction	\$1,799,750.00
LCL Excavation	\$1,830,311,25
Modern Construction	\$1,853,880.50
Birch Hill Constr.	\$1,896,363.80

Englobe a faite la vérification des soumissions et recommande que la municipalité aille de l'avant avec Vye Construction au coût de \$1 514 618,77.

25-092

Il est proposé par la conseillère Danielle Dugas et appuyé par Howard Vautour que le conseil accepte la recommandation d'Englobe d'aller de l'avant avec Vye Construction au cout de \$1 514 618,77 pour la phase 2 de la route 134 à Saint-Louis.
Motion adoptée.

25-091

Moved by councillor Paul Lurette and seconded by councillor Oswald Mazerolle.
Motion carried

5. PRUCHASE OF LAND

Councillor Roger Doiron informs council that there is a lot for sale at 9501 Main Street that could be of use for the municipality to make an extra lane on Morgan Street. The General Manager informed council that the lot has been sold. The mayor suggests that the property owner be contacted. The GM will contact the owner concerning the lot.

6. TENDER ROUTE 134 PHASE 2 (SAINT-Louis)

The tenders for phase 2 of route 134 opened on July 8, 2025

Vye Construction	\$1,514,618.77
Dexter Construction	\$1,799,750.00
LCL Excavation	\$1,830,311,25
Modern Construction	\$1,853,880.50
Birch Hill Constr.	\$1,896,363.80

Englobe has reviewed the bids and recommends that the municipality proceed with Vye Construction at a cost of \$1,514,618.77.

25-092

It was moved by councillor Danielle Dugas and seconded by Councillor Howard Vautour that the council accepts Englobe's recommendation to proceed with Vye Construction at a cost of \$1,514,618.77 for Phase 2 of Route 134 in Saint-Louis. Motion carried.



Suite à un post sur Facebook contenant de fausses informations concernant la municipalité, le conseiller Paul Lurette a lu la déclaration suivante;

Aux citoyens de Beaurivage,
Nous sommes au courant d'une récente publication sur les médias sociaux qui a soulevé des préoccupations et des questions concernant plusieurs sujets au sein de notre municipalité, particulièrement en ce qui a trait au quartier de Richibucto. Nous comprenons que les résidents ont à cœur leur communauté et nous souhaitons répondre aux préoccupations soulevées d'une manière claire et respectueuse.

Premièrement, en ce qui concerne le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), la décision de déménager a été prise de façon indépendante par le CCNB afin de se rapprocher de l'École Mgr-Marcel-François-Richard, qui représente la majorité de sa population étudiante. Ce déménagement n'a pas été ordonné par la Ville. À la suite de cette décision, et compte tenu du fait que le CCNB était le principal locataire et la principale source de revenus de l'Ancre, la Ville a dû faire face à un important manque à gagner. En conséquence, et après une longue réflexion, la décision a été prise de fermer l'Ancre, car la poursuite des activités sans la contribution du CCNB aurait entraîné un déficit substantiel.

En ce qui concerne l'espace de rassemblement communautaire, la salle située à l'arrière de l'hôtel de ville de Beaurivage reste disponible pour la location publique. Nous encourageons les résidents et les groupes à utiliser cette installation, qui convient aux événements, aux réunions et aux activités communautaires.

After a post was written on Facebook with false information regarding the municipality, councillor Paul Lurette read this statement:

To the Citizens of Beaurivage,
We are aware of a recent social media post that raised concerns and questions regarding several matters within our municipality, particularly relating to the Richibucto ward. We appreciate that residents care deeply about their community, and we wish to address the concerns raised in a clear and respectful manner.

Firstly, regarding the College communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), the decision to relocate was made independently by CCNB in order to be closer to École Mgr-Marcel-François-Richard, which represents the majority of their student population. This move was not directed by the Town. Following this decision, and given that CCNB was the primary tenant and main source of income for the Anchor, the Town was faced with a significant financial shortfall. As a result, and after careful consideration, the decision was made to close the Anchor, as continuing operations without CCNB's contribution would have resulted in a substantial deficit.

With respect to community gathering space, the hall located in the back of the Beaurivage Town Hall remains available for public rental. We encourage residents and groups to make use of this facility, which is suitable for events, meetings, and community activities.

Concerning the Anchor building, we would like to clarify that the kitchen referenced in the Facebook post did not belong to the municipality. The Bingo Equipment was the



En ce qui concerne le bâtiment Ancre, nous aimerais préciser que la cuisine mentionnée dans l'article publié sur Facebook n'appartenait pas à la municipalité. L'équipement de bingo était la même. Ces équipements relevaient de la compétence du conseil local des loisirs. Lorsque le Conseil récréatif a été dissous, l'accord de dissolution indiquait clairement que l'équipement serait redistribué à d'autres centres communautaires qui organisent ou ont l'intention d'organiser des événements de bingo.

Il semble également y avoir un malentendu concernant le Centre d'information et d'interprétation. L'Association francophone des parents Nouveau-Brunswick (AFPNB) occupe actuellement deux salles dans le cadre d'un partenariat juridique avec la Ville et paie un loyer mensuel. Pendant l'hors-saison, le Centre continue de servir l'ensemble de la communauté en organisant des activités familiales. Certaines des photos diffusées en ligne ont été prises à l'intérieur de salles privées louées sans le consentement des locataires, ce qui est très préoccupant.

Nous aimerais profiter de cette occasion pour remercier Sylvain et l'AFPNB pour leur collaboration continue et leurs généreuses contributions à notre programmation communautaire, tant en français qu'en anglais. Ils ont été des partenaires essentiels dans l'organisation d'événements familiaux inclusifs pour tous les résidents.

En ce qui concerne l'espace pour les artistes locaux, nous avons le plaisir de confirmer que la zone du rez-de-chaussée du Centre reste disponible, gratuitement, pour les artistes locaux qui peignent des portes et des bannières. Il n'est pas prévu de modifier cet arrangement.

same. These items were under the jurisdiction of the local Recreation Council. When the Recreation Council was dissolved, the dissolution agreement clearly stated that the equipment would be redistributed to other community centers who either currently host or intend to host bingo events.

There also appears to be a misunderstanding regarding the Information and Interpretation Centre. The Association francophones des parents Nouveau-Brunswick (AFPNB) currently occupies two rooms through a legal partnership with the Town and pays monthly rent. During the off-season, the Centre continues to serve the broader community by hosting family activities. Some of the photos shared online were taken inside private rented rooms without the consent of the tenants, which is a serious concern.

We would like to take this opportunity to thank Sylvain and the AFPNB for their continued collaboration and generous contributions to our community programming, both in French and English. They have been instrumental partners in delivering inclusive family events for all residents.

Regarding space for local artists, we are pleased to confirm that the downstairs area of the Centre remains available, free of charge, for local artists who paint doors and banners. There are no plans to change this arrangement.

It is also important to clarify that there is no operational information center in Saint-Louis and has not been one for over a decade. Any references suggesting otherwise are incorrect.

Lastly, we confirm that the Town Hall located in Richibucto is not being moved.



Il est également important de préciser qu'il n'y a pas de centre d'information opérationnel à Saint-Louis et qu'il n'y en a pas eu depuis plus de dix ans. Toute référence suggérant le contraire est incorrecte.

Enfin, nous confirmons que l'hôtel de ville situé à Richibucto demeure à Richibucto.

Des rénovations sont prévues et seront effectuées afin d'améliorer l'installation existante, qui continuera à servir nos résidents pour les années à venir.

En conclusion, nous, le Conseil de Beaurivage, nous excusons formellement auprès de Sylvain, de l'APFNB et des citoyens de notre municipalité pour la confusion et la désinformation partagées sur les médias sociaux. Nous comprenons à quel point les gens sont attachés à leur ville et nous nous engageons à faire preuve de transparence et de dialogue.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, nous vous encourageons à communiquer directement avec notre bureau municipal. Notre personnel et les membres du conseil sont là pour vous servir et se feront un plaisir de vous fournir des informations précises et de vous aider.

Nous vous remercions de votre soutien continu.

Sincèrement,

Le conseil municipal de Beaurivage

Renovations are being planned and will be carried out to improve the existing facility, which will continue to serve our residents for years to come.

In conclusion, we, the Council of Beaurivage, formally apologize to Sylvain, the APFNB, and the citizens of our municipality for the confusion and misinformation shared on social media. We understand how deeply people care about their town, and we are committed to transparency and dialogue.

Should you have any questions or concerns, we encourage you to contact our municipal office directly. Our staff and council members are here to serve you and will gladly provide accurate information and assistance.

Thank you for your continued support.

Sincerely,

The Municipal Council of Beaurivage



7. DÉLÉGATIONS ET PÉTITIONS

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

25-093

Il est proposé par la Danielle Dugas que la réunion soit levée à 18h40.

Mélanie Savoie

Directrice générale/Greffière

Arnold Vautour

Maire

7. DELEGATION AND PETITIONS

8. MEETING ADJOURNMENT

25-093

It moved by Councillor Danielle Dugas that the meeting adjourn at 6:40 p.m.

Melanie Savoie

General Manager/Clerk

Arnold Vautour

Mayor